

Le féminisme

EN REVUE

Volume 1. Numéro 1. NOVEMBRE 1987



Fédération
des femmes du Québec

On a fait peau neuve!

par Monique Sauriol

Tel que promis dans le dernier numéro de *La Petite Presse*, notre organe a subi une chirurgie esthétique sans douleur dans le but de le rendre plus dynamique et plus souple. Nous éprouvions le besoin de renouveler sa présentation, son image et son nom, mais nous devons à la vérité de dire que nous avons beaucoup été aidées en cela par les avocats de *La Presse* qui nous ont mises en demeure de changer le nom de notre publication! Après moult tergiversations sur plusieurs propositions, les responsables de la F.F.Q., le Comité d'action politique et le Comité des communications ont accouché du titre que vous voyez ci-dessus, **Le Féminisme en revue**. C'est-y pas beau, ça?

Par ailleurs, nous avons demandé des soumissions à plusieurs graphistes et, après étude, notre choix s'est porté sur Claudette Rodrigue, de Communication graphique, avec qui nous entamons une collaboration fort prometteuse.

Nous signalons à votre attention la nouvelle chronique juridique, aimablement proposée par Me Janine Kean. Nous vous invitons à nous

écrire si vous avez des questions à lui poser ou s'il y a des sujets dont vous aimeriez qu'elle traite dans le cadre de cette chronique.

Nous invitons également les associations membres à nous communiquer les événements d'intérêt général qu'elles organisent afin que nous puissions en faire état, s'il y a lieu, dans ces pages.

Enfin, nous avons le douleur de vous annoncer le départ de Nicole Charron, qui quitte la belle province pour raison de mariage avec nos meilleurs vœux et nos remerciements pour sa précieuse collaboration. Le triumvirat des Communications, qui fonctionnait très bien, est donc amputé d'un membre fort importante qui va beaucoup nous manquer. Aussi, nous réitérons notre appel à toutes pour étoffer le Comité des communications qui ne repose maintenant que sur les frères épaules de Janou Gagnon et de l'auteure de ces lignes.

Nous avons besoin de membres dynamiques, compétentes et efficaces (avec ou sans talent littéraire). À toutes celles qui se sentent concernées, au secours!

À VENIR À VENIR À VENIR

par Ginette Busque

Vous vous souvenez sans doute qu'en mai 85, la F.F.Q. a tenu un colloque sur la fiscalité. L'information et la sensibilisation étant déjà enclenchées, le temps est venu pour des prises de position. D'autant plus d'ailleurs que la réforme fiscale figure au calendrier législatif du Québec pour cette année et que les groupes de femmes sont invités à participer à une consultation gouvernementale le 2 novembre prochain. Dans le prochain numéro du **Féminisme en revue**, nous vous ferons part des principaux points abordés lors de cette consultation.

Nous vous communiquerons également nos commentaires sur le plan d'action triennal en matière de condition féminine, rendu public en septembre dernier par madame Monique Gagnon-Tremblay. Les réactions des groupes de

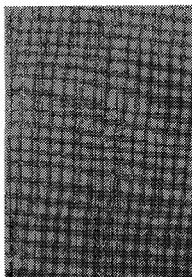
femmes dont vous avez pu prendre connaissance par les médias ne touchaient que le plan annuel 87-88. Qui sait ce que nous découvrirons ...

Bien que vous n'en entendiez pas parler dans ce numéro du **Féminisme en revue**, l'accord constitutionnel du Lac Meech continue à nous mobiliser. Nous en discuterons lors de la rencontre avec nos associations en décembre prochain et nous vous tiendrons au courant des développements. En attendant, vous pouvez vous procurer le rapport du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur la question. Ça se lit comme un roman ... ou presque.

Prochaine date de tombée:

15 décembre

Prière de nous communiquer vos projets immédiatement pour nous permettre d'en planifier la publication dans nos numéros à venir, si l'espace le permet.



CHRONIQUE JURIDIQUE

par
Janine Kean,
avocate

La nouvelle loi du divorce (1985) et l'obligation à l'autonomie des conjoints

Notre première chronique juridique traite de la **nouvelle loi du divorce de juin 1985**. Ce sujet sera abordé en deux volets: ce mois-ci, nous céderons la place au législateur - lors de notre prochaine publication, nous analyserons cette loi en regard de la position adoptée par la F.F.O. et par l'ensemble des femmes qui ont réfléchi au contexte culturel et social à l'intérieur duquel cette loi vient s'appliquer. Laissons donc la place au législateur.

La nouvelle loi du divorce vient consacrer le principe, déjà développé par la jurisprudence, que les conjoints doivent tendre à leur autonomie financière.

La nouvelle loi interdit désormais totalement au Tribunal, lorsqu'il accorde des pensions alimentaires pour l'un des conjoints ou pour les enfants, de tenir compte des fautes commises par l'un des époux relativement au mariage. C'est-à-dire que la faute, bien qu'elle puisse encore donner lieu à un divorce sous **la nouvelle loi**, n'aura plus aucune importance dans la détermination du montant de la pension.

Par ailleurs, même si le Tribunal ne peut plus tenir compte de la conduite en tant que telle, il peut toutefois tenir compte des effets de cette conduite sur la situation économique du conjoint qui réclame une pension. C'est ainsi que les besoins de la person-

ne qui réclame une pension peuvent se trouver considérablement modifiés si celle-ci vit avec un concubin qui peut l'aider puisque les concubins, nous dit la Cour d'appel, sont censés prendre les dispositions nécessaires pour subvenir aux besoins l'un de l'autre. De même, le conjoint qui, par ses agissements, se prive de sources de revenus, doit s'attendre à voir sa conduite prise en considération dans la détermination du montant de la pension.

L'ordonnance doit viser à *remédier à toute difficulté économique que l'échec du mariage cause* aux époux (art. 15(7) c) L.D.85). Le droit alimentaire doit donc tenir compte de la nécessité, pour le conjoint qui réclame, de se loger, de repartir à neuf et d'avoir de l'aide **pour une période d'adaptation**. Il doit aussi viser à éviter la perte du train de vie antérieur, d'où il résulte que même si le créancier alimentaire travaille par la suite, il peut tout de même continuer à avoir besoin d'une pension lorsque le fruit de son travail n'est pas suffisant pour lui assurer ce train de vie.

Enfin, l'ordonnance alimentaire doit viser à *favoriser, dans la mesure du possible, l'indépendance économique de chacun des conjoints dans un délai raisonnable* (art. 15(7) d) L.D.85). La loi reconnaît

dorénavant le droit des conjoints à l'égalité et cette reconnaissance débouche sur son corollaire nécessaire, l'autonomie.

Mais la loi reconnaît toutefois qu'il convient de tenir compte du fait que, dans certains cas, l'objectif d'indépendance économique est **irréalisable**. En fait, cet objectif n'est applicable que **dans la mesure du possible**, de manière à simplement **favoriser** l'indépendance économique de chacun des époux et cela, dans un délai **raisonnable**. Combinées aux facteurs dont le Tribunal doit tenir compte au moment du divorce, y compris la durée de la cohabitation et les fonctions accomplies par chaque époux durant la vie commune, ces restrictions empêchent un emploi abusif de l'objectif d'indépendance économique pour désavantager de façon injustifiée les conjoints à charge plus âgés.

En guise de conclusion, je dirai donc que les tribunaux se font de plus en plus exigeants à l'égard des femmes et qu'ils les forceront à faire un retour sur le marché du travail, ne leur laissant que quelques mois ou quelques années pour atteindre leur autonomie financière et ainsi "libérer" leur conjoint de la pension alimentaire.

Bonne réflexion et rendez-vous dans deux mois!

La recherche

par Claire Bonenfant

Le jeudi 1er octobre dernier avait lieu à Ottawa une conférence organisée conjointement par l'ICREF, l'Association canadienne des études sur les femmes et la Fédération canadienne des sciences sociales sur la diffusion de la recherche féministe. Prenaient part à l'événement Evelyne Tardy, présidente du GIERF et membre de la F.F.O. ainsi que moi-même, présidente du Comité d'action politique de la F.F.O.

Je faisais partie d'un panel ayant pour thème **Enjeux et stratégies de la recherche féministe**. Voici quelques extraits de ma présentation.

«Il est important que les chercheuses rencontrent et écoutent les femmes qui sont dans l'action, pour une évaluation des besoins des groupes en matière de recherche. De telles démarches assurent la vitalité du mouvement des femmes, sa diversité et sa solidarité ...

Et vous?
Pensez-vous
que j'vais
passer à
travers?



EN BREF

féministe et les groupes

On peut dire que ce sont les militantes du domaine de la santé des femmes qui ont amorcé l'analyse de la situation des femmes face au pouvoir médical. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'épidémiologistes, historiennes et sociologues remettront en question le sexisme du pouvoir médical. On peut également dire qu'à cette époque, le féminisme commence à pénétrer les lieux de production du savoir. Les femmes accèdent en plus grand nombre au Cégep et à l'université. Ces lieux, jusque là conçus par et pour les hommes, se sont enrichis du nouveau questionnement des femmes qui développent des grilles d'analyse différentes pour les problèmes sociaux et politiques...

Les nombreuses consultations auxquelles les groupes sont appelés à participer sont des opérations très lourdes à supporter pour certains. Ces consultations sont cependant l'occasion d'échanges et de contacts entre les chercheuses et les groupes car bien souvent, sans leur

support et leurs ressources, cette participation serait au-dessus de nos moyens. Nous avons obtenu d'être consultées; il nous faut maintenant être écoutées et reconnues comme interlocutrices crédibles. Pour cela, les militantes ont besoin de chercheuses. Il faut développer des stratégies et se partager les tâches, car la réalité sociale est trop diverse pour que nous puissions toutes nous prononcer sur tout. Il faut prévoir et observer la scène politique afin d'être prêtes à intervenir dans les grands dossiers politiques, économiques et sociaux. Il est important d'avoir une grille d'analyse à travers laquelle on peut appréhender toutes les situations.

Les protocoles d'entente comme celui qui existe entre l'UQAM et Relais Femmes sont à multiplier. Ils contribueront à développer non seulement des échanges fructueux entre la théorie et la pratique, mais surtout à consolider la solidarité des femmes et à accélérer l'aboutissement de nos luttes.»

Pauline Marois, trésorière de la F.F.Q.

Suite à l'acceptation, par Charlotte Thibault, du poste de coordonnatrice de la F.F.Q. et à sa démission comme trésorière, les membres du Conseil d'administration provincial sont heureuses de vous annoncer qu'elles ont nommé madame Pauline Marois trésorière de la F.F.Q. Nous les félicitons toutes deux et nous les accueillons avec joie dans leurs nouvelles fonctions.

L'OBLIGATION CONTRACTUELLE: un premier pas dans la bonne direction

La Fédération des femmes du Québec envoyait aux journaux, le 1er octobre dernier, un communiqué dans lequel elle exprimait sa satisfaction et ses craintes face à l'adoption, par le gouvernement du Québec, du principe de l'obligation contractuelle.

Nous vous transmettons ici les grandes lignes de ce communiqué.

OUTILS

Le groupe **Femmes et logement** tenait, les 3 et 4 octobre derniers, un colloque intitulé **Un dossier à ouvrir**, auquel participaient plus de 150 personnes venues réfléchir sur les problèmes rencontrés par les femmes locataires au Québec.

Information-Ressources Femmes et Logement n'est pas un service de plainte ou d'aide individuelle mais il rayonne à l'échelle provinciale pour

- donner de l'information
- mettre sur pied des réseaux de support
- participer ou organiser des conférences, des tables de concertation, etc.
- produire des outils de travail et faire des recherches
- prendre part à des activités selon les besoins des groupes ou la conjoncture.

Pour plus d'informations: (514) 272.9304

Le **CSF Consult-Action** a élaboré un guide d'animation qui s'adresse tout

particulièrement aux groupes et associations de femmes. Son titre: **FISC=ÉGALITÉ, l'impôt, un trésor à partager!**

Cet outil, qui donne tout le support nécessaire pour mettre sur pied une session de base en fiscalité, a pour but d'apporter aux femmes un certain éclairage sur notre système fiscal. Il est disponible gratuitement dans tous les bureaux régionaux du CSF Consult-Action.

Pour plus d'informations:
à Montréal (514) 873.8384
1.800.361.4349 (sans frais)
à Québec (418) 643.4291
1.800.463.2851 (sans frais)

En session d'animation, ce guide devrait être soutenu par le visionnement d'une vidéo qui porte le même titre: **FISC=ÉGALITÉ**, disponible gratuitement à la **Cinémathèque du ministère des Communications** sous le no. 660-86-01420, en Vidéo 3/4 - Beta - VHS 1/2. Animée par Lise LeBel, cette vidéo vise à démystifier la fiscalité avec l'aide d'intervenantes du milieu. L'adresse de la Cinémathèque:

1601 ouest, boul. Hamel
Québec, Qc G1N 3Y7
(418) 643.5168

...Il est intéressant de voir que cette mesure s'adresse tant aux entreprises contractantes que sous-contractantes, et que le seuil d'application, pour les organismes à but lucratif, est d'avoir 100 employées et de recevoir plus de 100 000 \$ en contrat ou en subvention du gouvernement du Québec. La Fédération s'inquiète toutefois de ce que le secteur de la construction ne soit pas touché par cette nouvelle politique et espère que le rapport des ministres Paradis et Ro-

cheau permettra d'y remédier le plus rapidement possible.

La Fédération est de plus déçue d'apprendre que l'obligation contractuelle n'est qu'une directive plutôt qu'un règlement, ce qui obligera à beaucoup plus de vigilance pour s'assurer que son application ne soit pas modifiée en cours de route.

Nous vous tiendrons informées, le cas échéant, de tout développement dans ce dossier.

par
Louiselle Couture
**Conseil régional
de Québec**

Le Comité Jeunesse fait ses premiers pas

Lors du dernier congrès de la Fédération des femmes du Québec, le Conseil régional de Québec a fait adopter en Assemblée générale la résolution suivante.

Termes de la résolution:

NOUS CONSTATONS QUE malgré l'évolution du mouvement des femmes depuis la dernière décennie, il y en a encore énormément qui ont peur de s'identifier FÉMINISTES.

Qu'attendons-nous pour dissiper cette phobie?

NOUS CONSTATONS QUE les Real Women parlent fort, prônent le retour aux valeurs de la famille patriarcale.

Allons-nous laisser ce mouvement endoctriner les filles qui n'ont pas été conscientisées par les féministes?

NOUS CONSTATONS QUE nous traversons une vague de conservatisme. Certains de nos acquis sont menacés. Les filles sont peu politisées. Elles se fient sur les acquis du mouvement des femmes.

Allons-nous risquer de tout perdre, parce que nous avons négligé d'assurer notre relève?

NOUS CONSTATONS QUE les réflexions de notre congrès se portent sur l'action politique. Investir les lieux de pouvoir, cela s'apprend. On veut une augmentation du pourcentage des femmes élues. Pourquoi ne préparons-nous pas les filles à l'action politique dès maintenant?

Est-ce que la Fédération des femmes du Québec a une action directe auprès des filles?

Certaines disent que tous les dossiers menés par la F.F.Q. ont ou auront une incidence, un impact dans la vie des filles.

Mais leur avons-nous fait une place parmi nous? Sont-elles avec nous pour défendre les intérêts féministes?

Il est proposé par Anne-Marie David, appuyé de Myriam Côté, que la F.F.Q. établisse des liens avec les comités femmes et les femmes militantes

des associations de jeunes étudiantes, ouvrières et populaires afin:

AGA-87-9:

1. d'assurer une relève
2. d'élaborer des moyens de diffusion de la philosophie F.F.Q.
3. de discuter de l'opportunité d'établir un tarif spécial pour ces personnes au sein de la F.F.Q.

Suite à cette résolution, le Conseil régional de Québec a formé un **Comité Jeunesse**, composé de Myriam Côté, Ginette Dumont et moi-même. Lors d'une première rencontre, le comité s'est fixé les objectifs suivants:

- établir des contacts avec des jeunes filles qui sont aux études ou sur le marché du travail.
- connaître les besoins et les préoccupations de ces jeunes filles.
- vérifier leur sensibilité aux problèmes des femmes.

offrir les ressources et

l'expertise de la F.F.Q.

- augmenter la visibilité de la F.F.Q.

Comme plan d'action, nous allons commencer par établir des contacts à l'Université Laval et dans les Cegeps de la région de Québec. Nous rejoindrons les jeunes travailleuses par l'intermédiaire des Comités de condition féminine de la CEQ et de la CSN.

Dans une seconde phase, nous préparons, pour février 1988, une rencontre-échange entre nos membres et des jeunes filles qui accepteront de nous rencontrer pour partager avec nous des points de vue sur la condition féminine.

Nous tiendrons les membres de la F.F.Q. informées sur le cheminement de notre comité car faire des premiers pas, c'est bien; mais nous espérons également que cette démarche servira de précédent!!!

À la prochaine!

1265, rue
Berri
Bureau 820
Montréal
Québec H2L 4X4
(514) 844.7049

RÉALISATION

Production

Claire Bonenfant
Ginette Busque
Nicole Charron
Janou Gagnon
Janine Kean
Monique Sauriol
Charlotte Thibault

Secrétariat

Hélène Viau

Traitement de texte

Suzie Beaulieu

Infographie

Claudette Rodrigue

Rolande Allard-Lacerte, présidente du Cercle des Femmes Journalistes

Par Liliane Blanc,
déléguée du C.F.J. à
la F.F.Q.

Depuis le 6 octobre dernier, Rolande Allard-Lacerte est la nouvelle présidente du Cercle des Femmes Journalistes. Chaque lundi, en page éditoriale du **Devoir**, Rolande, dans sa chronique «Faire-Part», pose son second

regard sur ces petites ou grandes choses de notre quotidien qui, malheureusement, ne nous effleurent qu'«à première vue».

Rappelons que le Cercle des Femmes Journalistes est membre de la F.F.Q.. Il décerne, chaque année, deux prix prestigieux: le Prix Judith-Jasmin qui distingue des journalistes chevronné(e)s des différents médias et le Prix Julia Richer,

ouvert aux journalistes en herbe, via les commissions scolaires de toute la Province (au-delà de 1400 participants cette année). Le Prix Judith-Jasmin 87 sera attribué au début de décembre. Madeleine Poulin, récipiendaire de l'an dernier, sera la présidente du jury. Soulignons la présence dans ce jury de notre amie Claire Bonenfant.

Autre nouvelle suscep-

tible de vous intéresser: notre assemblée générale a entériné une résolution d'appui aux mouvements qui luttent contre la pornographie.

Nous sommes en période de recrutement. Pour en savoir davantage, n'hésitez pas à communiquer avec moi au numéro (514) 765.8158.